



# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## LIVRET D'ACCUEIL



Document actualisé le 19/09/2024

Aurore Naturopathie Animale 5 Impasse des petits Nauds, 03300 - Molles – Siret : 88203747600018 –  
Enregistré sous le n°84030386703 auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – Cet enregistrement ne vaut  
pas agrément de l'État. – Naf : 9609Z – TVA : FR67882037476 – Tel : 06.10.92.84.88 –  
Email : [contact@auorenaturopathieanimale.com](mailto:contact@auorenaturopathieanimale.com) –  
Site internet : <https://www.auorenaturopathieanimale.com/>





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes concerné par une session de formation proposée par notre organisme et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre centre de formation !

Vous trouverez ci-après les principales informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation :

1. Présentation de l'organisme de formation
2. Notre offre de formation
3. Équipe pédagogique
4. Organisation logistique
5. Accessibilité
6. Déroulement de la formation
7. Règles de fonctionnement
8. Les méthodes pédagogiques
9. Les techniques et pédagogiques
10. La plateforme de formation à distance
11. Programme de formation
12. Organigramme
13. Contacts





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Présentation de Aurore Naturopathie Animale

Aurore Naturopathie Animale est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 84030386703 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes – cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Aurore Naturopathie Animale est un organisme de formation spécialisé dans Autres services personnels. Notre équipe accompagne les professionnels à mieux prendre en charge les sujets liés à ces thématiques dans leurs pratiques professionnelles.

À la demande du prescripteur et en fonction des actions de formation, PIQUEREY Aurore peut intervenir avec d'autres formateurs indépendants spécialisés dans les champs d'action de Aurore Naturopathie Animale.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Notre offre de formation "catalogue"

Aurore Naturopathie Animale organise des formations sur-mesure dans le domaine de Autres services personnels.

Ses formations se déroulent en FOAD et en présentiel. Les formations s'organisent 5 Impasse des petits Nauds, 03300 - Molles. Le lieu exact des formations dispensés en présentiel est communiqué 15 jours avant le premier jour de formation.

La formation à laquelle vous allez participer répond à une demande précise de votre organisation ou une initiative personnelle.

La personnalisation s'est faite à la suite d'un rendez-vous qui a déterminé :

- le thème à traiter,
- le contexte et les enjeux,
- les objectifs pédagogiques souhaités,
- les méthodes pédagogiques privilégiées,
- la durée de la formation en tenant compte de votre environnement professionnel.

L'ensemble de notre catalogue est accessible sur notre site internet :

<https://www.aurorenaturopathieanimale.com/formations/>



**FORMATION  
CARNIVORES  
DOMESTIQUES**



**FORMATION  
CONSEILLER EN  
ÉLIXIRS FLORAUX  
HUMAIN ET ANIMAUX**



**FORMATION  
CURSUS  
ÉQUIDÉS**





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Équipe pédagogique

### - PIQUEREY Aurore – Gérante et formatrice

PIQUEREY Aurore est formatrice depuis 2013. Elle a accompagné la professionnalisation de nombreux professionnel·les. Responsable de l'organisme de formation Aurore Naturopathie Animale, elle organise, encadre et anime les actions de formation.

Elle est titulaire de :

- Certification Réussite digitale
- Certification nutrition des carnivores domestiques
- Certification Clair ressenti
- Certification Nutrition des équidés
- Certification Gestion de pâture
- Certification Entraînée pour réussir
- Certification Feng shui Niveau 1
- Certification Message animal
- Certification Micro organisme efficace
- Certification Lithothérapie
- Certification EFT
- Certification Aromathérapie
- Certification Fleurs de Bach
- Certification Travail des chevaux
- Certification Business Max
- Certification Besoins fondamentaux équin

Contact : [contact@auorenaturopathieanimale](mailto:contact@auorenaturopathieanimale) – 06.10.92.84.88

### - CLÉMENT Caroline – Vétérinaire ostéopathe référente et formatrice

- Certification DIE OSTÉOPATHIE VÉTÉRINAIRE
- IMAOV – OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Homéopathie vétérinaire
- - GLEM Acupuncture vétérinaire
- 2005 – ENVT Comportement des animaux domestiques

Contact : [contact@carosteo.com](mailto:contact@carosteo.com)

## Organisation logistique

E-learning : Le lien de connexion et comment se connecter sont précisés dans la convocation que vous recevrez par mail. En effet, notre organisme contacte toujours les stagiaires par mail à J-7 en retransmettant les infos essentielles liées à la formation.

Aurore Naturopathie Animale s'assure auprès du stagiaire :

- la conformité des moyens personnels pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Aurore Naturopathie Animale est votre interlocuteur pendant la formation et fait le lien avec votre responsable pour toute question relative à l'organisation de la formation.

## Accessibilité

Toutes nos formations sont accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicap et nous veillons au respect des conditions d'accueil.

De plus, tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

participation, merci de prendre contact avec le référent handicap Aurore PIQUEREY  
contact@auorenaturopathieanimale

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH  
Isabelle GRUYELLE  
04 74 94 20 21  
rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH  
MDPH 03

Château de Bellevue

Rue Aristide Briand

03400 Yzeure

04 70 34 15 25

Antenne de Montluçon

11 rue Desaix

03100 Montluçon

04 70 34 15 00

Antenne de Vichy

71 allée des Ailes

03200 Vichy  
04 70 34 15 50  
picherit.l@cg03.fr





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Déroulement de la formation

### FORMATION EN E-LEARNING

En amont de la formation, tous les stagiaires reçoivent un mail de convocation dédié à la formation.

Ce mail recoupe les informations suivantes :

- Le programme détaillé de la formation,
- La convocation spécifiant les horaires, le lieu de la formation avec le plan si nécessaire ;
- Notre règlement intérieur ;
- Les coordonnées du formateur en charge de votre session.

Pendant le face-à-face pédagogique, en complément du suivi du programme, des ajustements seront effectués pour assurer la bonne réalisation de la formation et vous serez régulièrement sollicité pour formuler vos éventuelles insatisfactions, difficultés ou contraintes à des fins d'ajustement.

Vos logs de connexion vous seront joints à l'issue de votre formation pour signature.

En fin de formation, il vous sera proposé de remplir un formulaire de satisfaction. La prise en compte de vos réponses permettra l'amélioration de la qualité des formations ultérieures.

Une attestation de suivi de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

### FORMATION EN PRÉSENTIEL

En amont de la formation, tous les stagiaires reçoivent un mail de convocation dédié à la formation.

Ce mail recoupe les informations suivantes :

- Le programme détaillé de la formation,





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- La convocation spécifiant les horaires, le lieu de la formation avec le plan si nécessaire ;
- Notre règlement intérieur ;
- Les coordonnées du formateur en charge de votre session.

## Règles de fonctionnement

Les formations représentent un moment de partage entre les stagiaires et le formateur, dans le respect de chacun.

Il est donc essentiel pour les sessions en visioconférence si votre formation en contient :

- de respecter les horaires de formation et les temps de pause.
- en cas d'absence, de prévenir le formateur ou votre référent dans l'entreprise,
- de surveiller ses logs de connexion
- de participer activement aux échanges au cours de la formation,
- de respecter la parole des autres participants et d'adopter un comportement bienveillant,

Durant toute la formation :

- de garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges avec le groupe,
- d'oser demander des explications quand les choses ne deviennent plus très claires,
- de respecter l'environnement de formation,
- de donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer,
- de respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le intérieur.

Pour les formations en présentiel il est essentiel de :

- de respecter les horaires de formation et les temps de pause.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- en cas d'absence, de prévenir le formateur ou votre référent dans l'entreprise,
- de participer activement aux échanges au cours de la formation,
- de respecter la parole des autres participants et d'adopter un comportement bienveillant,

Durant toute la formation :

- de garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges avec le groupe,
- d'oser demander des explications quand les choses ne deviennent plus très claires,
- de respecter l'environnement de formation,
- de donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer,
- de respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le intérieur.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

### CONTENU DE VOTRE FORMATION

À l'inscription au programme de formation que vous allez suivre, vous avez renseigné (ou votre employeur) un questionnaire d'analyse de vos besoins afin de :

- Valider les objectifs de la formation que vous allez suivre
- Anticiper les connaissances et les compétences visées
- Exprimer d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou une question technique particulière.

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique ou la maîtrise de la langue française. Une assistance a été envisagée au préalable au cas par cas.

Une convention de formation a été éditée pour chaque module et à laquelle a été annexé le programme détaillé de la formation, mettant en parallèle les objectifs de





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants.

## CONVOCATION À LA SESSION DE FORMATION

La convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par email (ou à votre employeur). Elle mentionne :

- Le titre de la formation
- Le nom des formateurs
- Les coordonnées de votre contact Aurore Naturopathie Animale
- Les objectifs opérationnels visés
- Les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis
- Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en distanciel
- Le lieu de formation exact pour les sessions présentées

La convocation fait également mention de l'invitation à recevoir par mail pour se connecter à la plateforme de votre classe virtuelle. Sont aussi annexés à celle-ci, sous format PDF, le présent livret d'accueil et le guide de connexion à la plateforme de classe virtuelle





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Nos démarches de formation sont personnalisées et s'intègrent à l'intérieur d'une action globale qui déploie les compétences acquises dans le travail au quotidien.

Le questionnaire d'analyse de votre besoin de formation que vous nous avez fait parvenir a été transmis à vos formateurs. Si vos demandes sont d'intérêt général et entrent dans le champ du programme que vous avez choisi, elles sont intégrées par l'intervenant au contenu de la formation.

## DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Votre formateur inaugure la session par la présentation du sujet de la formation avec un échange sur la formation à venir. Celui-ci fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et a pour visée l'expression par chacun de ses attentes de la formation et éventuellement de questions spécifiques qui seront traitées dans les mêmes conditions et limites que celles posées en amont de la formation.

Les supports de formation ne sont qu'un repère dans le déroulé pédagogique. La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles dans un ou plusieurs domaines à mettre en application dès la rencontre d'une situation réelle.

Le formateur s'appuie également sur votre participation et votre expérience afin de compléter et développer vos connaissances et pratiques professionnelles au contact des autres participants.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Chaque formation s'organise autour d'une alternance de séquences théoriques et pratiques ainsi que de différents apports didactiques :

- Dispositifs d'expérimentation
- Exercices d'application par des études de cas réels, QCM ou questions ouvertes





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Études et analyses de documents réglementaires ou techniques

Chacun de ces apports pédagogiques fait l'objet d'un corrigé par le formateur et d'un débat sur l'expérience vécue. Il en est de même pour les évaluations intermédiaires des acquis réalisées en fin des modules séquentiels.

## RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Selon le programme de la formation, il vous est remis durant la formation :

- Les ressources documentaires fournis par votre formateur ou téléchargeables sur la plateforme lors de votre formation.
- Les énoncés et outils des exercices ainsi que des études de cas pour les travaux en grand groupe ou dans les ateliers en sous-groupes.
- Les liens de logiciels ou de sites web permettant la réalisation d'exercices d'application ou la lecture de leurs contenus.
- Le partage d'écran ou la démonstration du formateur pour la présentation de techniques spécifiques.

## PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ

Les horaires de formation fixés ne peuvent pas être modifiés et restent maintenus pour chaque séquence en distanciel.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par une feuille d'émargement collective ou individuelle et/ou vos logs de connexion.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Votre formation se clôture par une évaluation finale permettant de valider l'acquisition des apprentissages. Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire QCM ou d'un exercice pratique corrigé et argumenté par le formateur.

Votre formateur formalise les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre sur une attestation de fin de formation qu'il vous remet le dernier jour.

L'attestation de fin de formation vous appartient. Elle est à conserver car elle a pour objet de capitaliser les résultats des formations suivies tout au long de votre vie professionnelle notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

Le cas échéant, l'attestation de compétences vous est remise (ou à votre employeur) dans les 15 jours après la formation après son enregistrement par le service administratif de Aurore Naturopathie Animale.

En cas d'échec aux épreuves d'examen des compétences, le responsable de Aurore Naturopathie Animale vous contacte (ou votre employeur) afin d'analyser la situation et la recherche d'une solution de formation complémentaire si besoin afin de prévoir dans les plus brefs délais de nouvelles épreuves d'examen.

## EVALUATION DE LA SATISFACTION

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation suivie. Celle-ci se déroule individuellement en ligne, en cliquant sur le lien d'invitation personnelle de connexion que vous recevez par mail de Aurore Naturopathie Animale.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels qui étaient à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées.

Aurore Naturopathie Animale dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.



Les moyens techniques et pédagogique sont principalement constitués des éléments suivants :

Alternance de théorie et de cas pratiques

Des ressources et apports complémentaires peuvent être communiqués à l'apprenant, à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux stagiaires.

## La plateforme de formation à distance

Si vous participez à une formation en ligne, vous pourrez retrouver la plateforme d'e-learning via le mail contenant vos codes d'accès envoyé par Learnbox.

Le choix de la plateforme LEARNYBOX vous permet d'être rassuré sur :

- 1) la fiabilité et la pérennité de la solution technique de LMS





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2) le stockage de vos documents et ressources pédagogiques en libre téléchargement
- 3) la sécurisation de votre évaluation en ligne
- 4) la génération des preuves demandées par vos financeurs pour la prise en charge de vos formations.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## PRÉSENTATION DES FORMATIONS

### **Formation 1 : LA NATUROPATHIE ANIMALIÈRE À DESTINATION DES CARNIVORES DOMESTIQUES - FOAD -**

Formation Online A Distance - 61h

#### Programme de formation

#### **MODULE 1 : LA NATUROPATHIE BIENVEILLANTE POUR LES CARNIVORES DOMESTIQUES**

Durée : 25 heures

Objectif : Optimiser naturellement l'état de santé d'un carnivore domestiques

Chapitre 1 : Présentation de la formation

Chapitre 2 : La naturopathie bienveillante appliquée aux carnivores domestiques

Chapitre 3 : Anatomie simplifiée interne du chat et du chien

Chapitre 4 : La place de l'humain dans la pathologie animale

Chapitre 5 : Alimentation naturelle des carnivores domestiques

Chapitre 6 : Drainer et détoxiquer

Chapitre 7 : Gestion naturelle du parasitisme chez les carnivores domestiques

Chapitre 8 : Evaluation de l'état de santé d'un carnivore domestique

Chapitre 9 : Les fonctions physiologiques des animaux

QCM

Évaluation Module 1

Heure de formation synchrone en visioconférence : 2

1h : avec Aurore PIQUEREY

1h : avec Dr Caroline Clément

#### **MODULE 2 : LES PRINCIPAUX AUXILIAIRES EN NATUROPATHIE ANIMALE**

Durée : 16 heures

Objectif : Utiliser en toute sécurité 8 auxiliaires de soins pour améliorer l'état de santé d'un carnivore domestique

Chapitre 1 : Les probiotiques : micro organismes efficaces - EMA

Chapitre 2 : Le nigari

Chapitre 3 : L'argile verte

Chapitre 4 : L'extrait de pépins de pamplemousse

Chapitre 5 : Le charbon actif

Chapitre 6 : L'aromathérapie

Chapitre 7 : L'oligothérapie





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Chapitre 8 : La terre de Diatomée

Heure de formation synchrone en visioconférence : 1h

Évaluation Module 2 + QCM

## **MODULE 3 : PATHOLOGIES ET PROGRAMME DE SOIN NATURELS**

Durée : 20h

Objectif : Soulager efficacement quinze pathologies animales

Chapitre 1 : L'arthrose

Chapitre 2 : Les pathologies de la peau

Chapitre 3 : Les maladies véhiculées par les tiques

Chapitre 4 : Les maladies digestives

Chapitre 5 : Les maladies félines

Chapitre 6 : L'insuffisance rénales chroniques

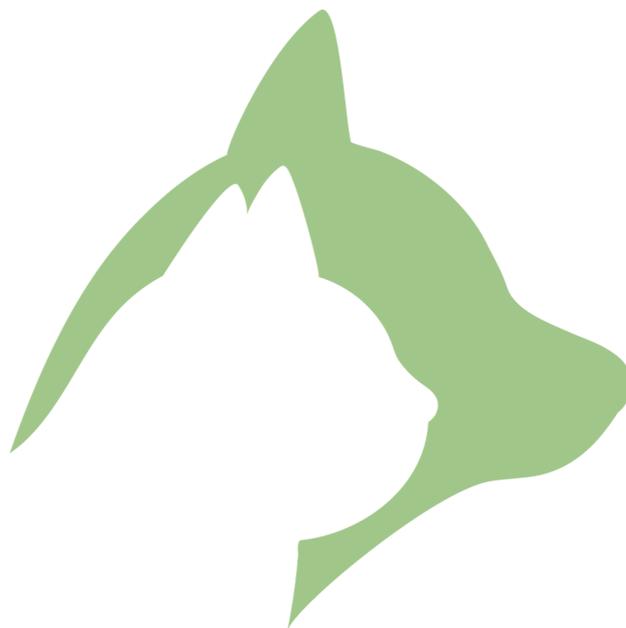
Chapitre 7 : Les cancers - les tumeurs

Chapitre 8 : La sélection génétique

Chapitre 9 : Aider un animal avec l'adhésion de son gardien

QCM + Évaluation Module 3

Heures de formation synchrones en visioconférence : 1h





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**Formation 2 : « CONSEILLER EN ÉLIXIRS FLORAUX À  
DESTINATION DES HUMAINS ET DES ANIMAUX »** - FOAD -  
Formation Online A Distance - 39h

## MODULE 1 :

Durée : 13h

Chapitre 1 : séquence obligatoire pour respecter la réglementation et Qualiopi. Elle a lieu de façon synchrone en visioconférence.

Présentation de la formation et de son organisation

Présentation du ou des formateurs

Présentation du ou des stagiaires

Présentation de Learnybox

Présentation de l'accompagnement et des outils pédagogiques

Test de positionnement du stagiaire ou des stagiaires

Chapitre 2 : Présentation du Dr Bach et des élixirs floraux

Chapitre 3 : Les Fleurs de Bach pour l'équilibre émotionnel

Chapitre 4 : Dosage et recommandation

Chapitre 5 : Les 12 guérisseurs

Séance 1 : Impatiens

Séance 2 : Mimulus

Séance 3 : Clematis

Séance 4 : Agrimony

Séance 5 : Gentian

Séance 6 : Chicory

Séance 7 : Cerato

Séance 8 : Scleranthus

Séance 9 : Rock Rose

Séance 10 : Centaury

Séance 11 : Vervain

Séance 12 : Water Violet

Chapitre 6 : 4 fleurs utiles au quotidien.

Séance 1 : Aspen

Séance 2 : Star of Bethlehem

Séance 3 : Holly

Séance 4 : Mustard

Évaluation des acquis : 2h + QCM

Coaching en visioconférence synchrone : 1h





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## MODULE 2 :

Durée :13H

Chapitre 1 : Comprendre la puissance énergétique des élixirs floraux.

Séance 1 : La mémoire de l'eau

Séance 2 : Le taux vibratoire et l'échelle de Bovis

Chapitre 2 : Méthodologie : réalisez des mélanges de fleurs de Bach personnalisés.

Chapitre 3 : Identification de 15 fleurs de Bach.

Séance 1 : Wild Rose

Séance 2 : Gorse

Séance 3 : Honeysuckle

Séance 4 : Beech

Séance 5 : Cherry Plum

Séance 6 : Crab Apple

Séance 7 : Larch

Séance 8 : Vine

Séance 9 : Chestnut Bud

Séance 10 : Willow

Séance 11 : Red Chestnut

Séance 12 : Hornbeam

Séance 13 : White Chestnut

Séance 14 : Wild Oat

Séance 15 : Heather

Séquence 4 : Le remède de secours

Évaluation des acquis module 2 : 2h + QCM

Coaching en visioconférence synchrone : 1h

## MODULE 3 :

Durée : 13h

Chapitre 1 : Potentialiser vos mélanges personnalisés.

Séance 1 : la géométrie sacrée

Séance 2 : la suite de Fibonacci

Séance 3 : la fleur de vie

Chapitre 2 : Les 7 dernières Fleurs Bach.

Séance 1 : Olive

Séance 2 : Rock Water

Séance 3 : Sweet Chestnut

Séance 4 : Pine

Séance 5 : Elm





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Séance 6 : Oak

Séance 7 : Walnut

Chapitre 3 : Les élixirs minéraux et animaux.

Chapitre 4 : Guide d'élaboration d'un questionnaire en vue de conseiller un mélange de fleurs de Bach personnalisé.

Évaluation module 3 : 2h + QCM

Coaching en visioconférence synchrone : 1h





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## **Formation 3 : LA NATUROPATHIE ANIMALIÈRE À DESTINATION DES ÉQUIDÉS - FOAD - Formation Online A Distance - 76h**

### **MODULE 1 : LA NATUROPATHIE BIENVEILLANTE POUR LES CHEVAUX => 22H**

Chapitre 1: Présentation de la formation => 1h en visioconférence obligatoire

Chapitre 2 : La naturopathie bienveillante appliquée aux chevaux

Chapitre 3 : Anatomie interne simplifiée du cheval

Chapitre 4 : La place de l'humain dans la pathologie animal

Chapitre 5 : Alimentation naturelle des chevaux

Chapitre 6 : Drainer et détoxiquer

Chapitre 7 : Gestion naturelle du parasitisme chez le cheval

Chapitre 8 : Évaluation de l'état de santé d'un cheval

Chapitre 9 : Les besoins physiologiques des chevaux

### **MODULE 2 : LES PRINCIPAUX AUXILIAIRES EN NATUROPATHIE ANIMALE => 23h**

Chapitre 1 : Les probiotiques : Micro organismes efficaces -EMA => 6h

Chapitre 2 : Le nigari => 1h

Chapitre 3 : L'argile verte

Chapitre 4 : L'extrait de pépins de pamplemousse

Chapitre 5 : Le charbon actif

Chapitre 6 : Aromathérapie

Chapitre 7 : Oligothérapie

Chapitre 8 : La terre de diatomée

Chapitre 9 : Le psyllium

Chapitre 10 : Devoir de validations des acquis module 1 et 2

Chapitre 11 : Cours particulier

### **MODULE 3 : PATHOLOGIES ET PROGRAMME DE SOIN NATURELS => 31H**

Chapitre 1 : L'arthrose

Chapitre 2 : Les pathologies de la peau

Chapitre 3 : Les maladies véhiculées par les tiques

Chapitre 4 : Comprendre les paramètres sanguins

Chapitre 5 : Les maladies digestives

Chapitre 6 : Le syndrome de Cushing

Chapitre 7 : La fourbure

Chapitre 8 : Les cancers et les tumeurs

Chapitre 9 : La sélection génétique

Chapitre 10 : Aider un animal avec l'adhésion de son gardien





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Chapitre 11 : La posture professionnelle du conseiller en naturopathie animale

Chapitre 12 : devoir final de validation des acquis de formation

Chapitre 13 : cours particulier validation de formation





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## DIFFÉRENTS PÔLES

### 1. PÔLE ADMINISTRATIF

<b>Présentation</b>	Le pôle administratif se construit autour de 2 axes : admission et support.
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Services	Missions	Missions détaillées
<b>Service admission</b>	Accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer l'assurer l'accueil téléphonique et physique des visiteurs</li></ul>
	Gestion des missions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer l'organisation logistique des formations</li><li>- Gérer les déplacements de l'ensemble des employés de Aurore Naturopathie Animale</li></ul>
<b>Service support</b>	RH	<ul style="list-style-type: none"><li>- Traiter les gestions de carrières</li><li>- Recueillir les besoins en formation des personnels, rédiger et suivre le plan de formation</li></ul>
	Interface	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer l'interface avec les différents partenaires (gestion des conventions...)</li><li>- Assurer l'interface avec les étudiants (délivrance des diplômes...)</li></ul>
	Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place du budget et son exécution</li><li>- Suivi des conventions</li><li>- Suivi des facturations</li></ul>

<b>Engagements</b>	Le pôle administratif s'engage à ce que chaque demande de contact soit prise en charge et à ce que les étudiants puissent être accompagnés au mieux pendant toute la durée de leur formation.
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## 2. POLE COMPETENCES

<b>Présentation</b>	Le pôle compétences accompagne les étudiants dans l'acquisition et le développement de leurs compétences professionnelles.
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Missions</b>	<b>Missions détaillées</b>
<b>Conception</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définir le contenu pédagogique et le déroulement de la formation</li><li>- Mettre en place des techniques d'évaluation</li><li>- Proposer de nouvelles techniques pédagogiques et outils d'apprentissage facilitant l'apprentissage d'un savoir</li></ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contribuer au bon déroulement des actions de formation</li><li>- Élaborer et animer des cycles de formation</li><li>- Veiller aux éventuels abandons</li><li>- Évaluer les résultats</li></ul>
<b>Veille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la veille pédagogique et technique dans son domaine d'intervention</li></ul>

<b>Engagements</b>	Le pôle formation professionnelle se mobilise pour que les étudiants puissent acquérir les compétences et connaissances nécessaires à la reprise d'une activité et à la construction de leur projet professionnel.
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

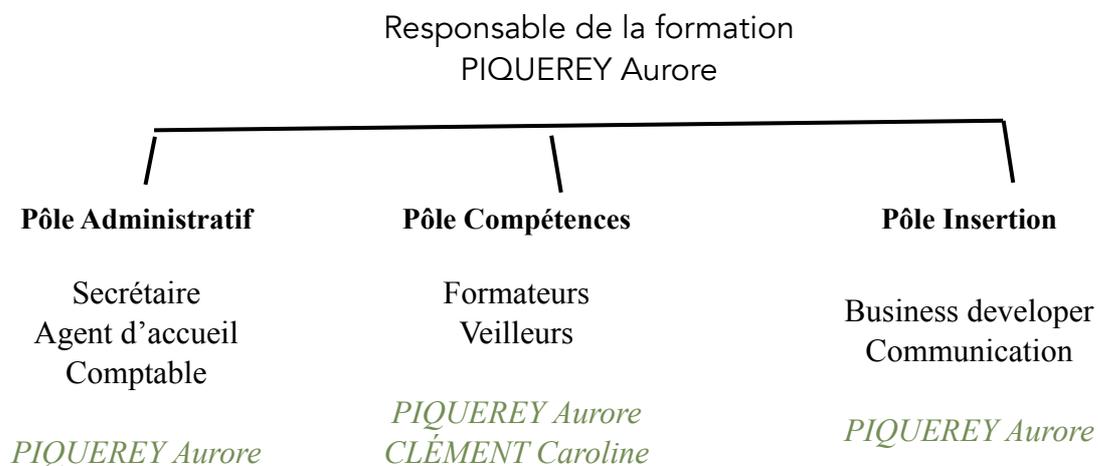
## 3. PÔLE INSERTION

<b>Présentation</b>	Le pôle insertion veille à l'employabilité des étudiants.
---------------------	-----------------------------------------------------------

<b>Missions</b>	<b>Missions détaillées</b>
<b>Partenariats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des partenariats avec l'organisme de formation</li></ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer des supports d'édition (dépliant, affiche, bandeau, rapports...)</li><li>- Gérer la communication interne et externe</li><li>- Assurer l'animation de Aurore Naturopathie Animale</li></ul>

<b>Engagements</b>	Il s'engage à ce que tous les stagiaires trouvent un emploi à 6 mois après la fin de leur formation.
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

### ORGANIGRAMME « Aurore Naturopathie Animale »





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour toutes réclamations

Veillez nous contacter au 06.10.92.84.88 ou par mail  
aurorenaturopathieanimale@gmx.fr

Nous contacter

MAIL :

**[contact@aurorenaturopathieanimale](mailto:contact@aurorenaturopathieanimale)**

TELEPHONE :

**06.10.92.84.88**

RÉSEAUX SOCIAUX :

**<https://www.instagram.com/aurorenaturopathieanimale/>**

**<https://www.facebook.com/aurorenaturopathieanimale/>**

**<https://www.linkedin.com/in/aurore-piquerey-bb2b46280/>**

– Site internet :

**<https://www.aurorenaturopathieanimale.com/>**





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation professionnelle continue

### I – Préambule

Aurore Naturopathie Animale est un organisme de formation professionnelle indépendant. Aurore Naturopathie Animale est domiciliée au 5 Impasse des petits Nauds, 03300 - Molles

Enregistré sous le numéro 84030386703 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes

Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Aurore Naturopathie Animale dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

#### Définitions :

- Aurore Naturopathie Animale sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- Le directeur de la formation de Aurore Naturopathie Animale sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

### II - Dispositions générales

#### Article 1

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

### III - Champ d'application

#### Article 2 : Personnes concernées





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par Aurore Naturopathie Animale, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Aurore Naturopathie Animale et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

## Article 3 : Lieu de la formation

La formation est dispensée à distance. L'apprenant réalise la formation sur le lieu de son choix en accord avec sa direction dans les respects des règles de sécurité dictée par son entreprise

## IV - Hygiène et sécurité

### Article 4 : Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation à distance.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque le stagiaire réalise la formation dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

## Article 5 : Interdiction de fumer





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux où l'apprenant réalise la formation à distance, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

## V - Discipline

### Article 6 : Horaires de stage

Le stagiaire réalise la formation à distance selon ses horaires de travail. Il peut réaliser la formation en dehors de ses heures de travail conformément aux règles établies par son employeur, sa convention collective et le code du travail en vigueur.

### Article 7 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à avoir un comportement correct à l'égard du formateur, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

### Article 8 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### Article 9 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### Article 10 : Formalisme attaché au suivi de la formation :

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

## Article 11 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

## Article 12 : Procédure disciplinaire





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## a) Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

## b) Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation

## c) Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

## d) Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## VI – Représentation des stagiaires

### Article 13 : Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

### Article 14 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

## VII - Publicité et date d'entrée en vigueur

### Article 15 : Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Dernière mise à jour : le 31/01/2024

Le site Internet <https://www.aurorenaturopathieanimale.com/> (ci-après le « Site ») est édité par Aurore Naturopathie Animale situé au 5 Impasse des petits Nauds, 03300 - Molles, immatriculée sous le numéro 88203747600018.

Aurore Naturopathie Animale est un organisme de formation proposant des formations à destination des professionnels du secteur de Autres services personnels.

### Article n° 1. Définitions

Les termes dont la première lettre est en majuscule dans les présentes ont la signification suivante :

#### CGU

Désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site

#### CGV

Désigne les deux conditions générales de vente des FEL (définies ci-dessous), l'une réalisée à destination des Professionnels et l'autre à destination des Consommateurs, disponibles sur le Site.

#### Consommateur

Désigne une personne physique majeure achetant une FEL à titre personnel, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

#### Contenus

Désigne tout élément, donnée, application, logiciel, interface, base de données, œuvre ou composante de toute nature et de tout genre tels que notamment les textes, visuels, images, sons, vidéos, photos, illustrations, dessins, icônes, créations informatiques ou infographiques, animations audio et/ou vidéo du Site, de la Plateforme ou des formations Aurore Naturopathie Animale.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Durée

Désigne la période durant laquelle la FEL est accessible sur la Plateforme et utilisable par le Professionnel ou le Consommateur, une fois son achat effectué. Dans tous les cas, la Durée maximale d'une FEL est de quatre mois à compter du premier accès.

## FEP

Désigne les Formations En Présentiel

## FEL

Désigne les Formations En Ligne

## Informations Confidentielles

Désigne toutes les informations et données quelle qu'en soit la nature et notamment techniques, commerciales, stratégiques ou financières, ainsi que, notamment et de manière non exhaustive, tous documents de toute nature, écrits ou imprimés, tous Contenus, échantillons, modèles, maquettes, spécifications, logiciels, produits, rapports, descriptifs, états financiers, prévisions, études de marchés, savoir-faire et autres présentés comme confidentiels par l'une Aurore Naturopathie Animale, le Professionnel ou le Consommateur et transmis sur le Site ou via la Plateforme par écrit, oral ou par tout autre moyen.

## Professionnel

Désigne le professionnel exerçant son activité soit de manière indépendante sous une forme immatriculée sous un numéro SIREN, soit sous la forme d'une personne morale de droit privé ou de droit public. Le Professionnel peut désigner plusieurs Stagiaires comme bénéficiaires des FEL ou FEP.

## Site

Désigne le site internet <https://www.aurorenaturopathieanimale.com/>

## Visiteurs

Désigne les personnes physiques ou morales qui consultent le Site ou s'inscrivent à la newsletter sur le Site.

## Article n° 2. Objet des CGU





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les présentes conditions générales d'utilisation du Site (ci-après « CGU ») établissent les règles selon lesquelles Aurore Naturopathie Animale met à disposition de tout internaute des informations ainsi que son offre de services, et qui s'appliquent à toute personne ayant accès ou consultant le Site (ci-après les « Visiteurs »). La poursuite de la navigation par le Visiteur sur le Site emporte acceptation des présentes CGU.

Aurore Naturopathie Animale se réserve le droit de mettre à jour et de changer les CGU à tout moment et sans notification préalable. Cette modification ne vaut que pour l'avenir, et s'applique à toute nouvelle caractéristique du Site. La poursuite de la navigation par le Visiteur sur le Site emporte acceptation de la nouvelle version des CGU.

## Article n° 3. Offres Aurore Naturopathie Animale

Aurore Naturopathie Animale commercialise des formations à destination des Professionnels :

- Soit en présentiel en réunissant en un même lieu les Professionnels inscrits pour des ateliers
- Soit à distance via des contenus de formation mis à disposition en ligne via le Site et la plateforme d'accès aux contenus Learn Box.

Aurore Naturopathie Animale commercialise également des formations à destination des Consommateurs à distance via des contenus de formation mis à disposition en ligne via le Site et la Plateforme.

Tous les formateurs Aurore Naturopathie Animale déclarent, au début de chaque année civile, les liens pouvant entraîner un conflit d'intérêt et s'engagent à respecter les obligations et engagements suivants : devoir de probité, d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité, de professionnalisme et de réserve.

Les programmes des formations sont recensés sur le Site dans des catalogues distincts selon qu'il s'agit d'une Formation En Présentiel (FEP) ou d'une Formation En Ligne (FEL). Ces programmes sont prévisionnels : il peut y avoir des modifications de dernière minute, aussi bien sur le contenu des interventions que le profil des intervenants. Ils sont détaillés par fiches thématiques dans les catalogues des formations, précisant également les modalités de suivi et les types d'évaluation.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Article 3.1. Formations En Présentiel (FEP)

Les Formations En Présentiel ne sont pas réservées aux Professionnels et ne sont pas proposées à la vente sur le Site et la Plateforme. Elles réunissent des publics divers et variés dans les locaux de Aurore Naturopathie Animale à 5 Impasse des petits Nauds, 03300 - Molles, autour de séances de formation en salle consacrées aux problématiques liées aux Fruits et légumes. L'ensemble des Contenus des formations et des cours des FEP sont remis pendant ou à l'issue de la FEP.

À l'issue de la FEP, un questionnaire de satisfaction est adressé aux participants, par courrier électronique, le dernier jour de la formation. Un second questionnaire est adressé quatre (4) mois à compter de la fin de la formation.

Pour passer commande d'une FEP, Aurore Naturopathie Animale invite tout Visiteur à entrer directement en contact directement avec l'adresse suivante : [aurorenaturopathieanimale@gmx.fr](mailto:aurorenaturopathieanimale@gmx.fr).

## Article 3.2. Formations En Ligne (FEL)

Les Formations En Ligne sont réservées aux Professionnels et aux Consommateurs qui passent commande des FEL après acceptation des CGV. Les Visiteurs sont expressément renvoyés à ces dernières.

## Article n° 4. Conditions d'utilisation du Site

### Article 4.1. Navigation sur le Site

Le Site présente par défaut les contenus et fonctionnalités suivantes :

La présentation de Aurore Naturopathie Animale, de ses principes et de ses formateurs ; Un fil d'actualités ; Une rubrique dédiée aux prochaines formations ; Le catalogue des formations proposées par Aurore Naturopathie Animale; et d'autres services décrits séparément dans les présentes CGU.

Il est recommandé, pour accéder à ces fonctions de manière optimale, d'utiliser les navigateurs suivants :

Microsoft Edge 15 et ses versions ultérieures ; Internet Explorer 9 et ses versions ultérieures ; Firefox 3.6 et ses versions ultérieures ; Safari 7 et ses versions ultérieures ; Chrome 7 et ses versions ultérieures ; Opera 12 et ses versions ultérieures.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Professionnel doit s'assurer qu'il dispose et qu'il a mis à disposition du ou des Apprenant(s) des matériels, logiciels, configurations et autres éléments permettant une connexion suffisante à Internet ainsi que l'accès au Site et à la Plateforme, sous sa seule responsabilité.

## Article 4.2. Liens vers d'autres sites

Aurore Naturopathie Animale propose sur le Site des liens hypertexte vers des sites tiers. Ces liens sont établis en fonction de l'intérêt du contenu proposé par ces sites, au moment où les liens ont été créés. Cependant, ces sites tiers étant par nature indépendants de Aurore Naturopathie Animale, ils peuvent évoluer ensuite sans préavis et Aurore Naturopathie Animale ne peut donc pas garantir la pérennité des contenus accessibles par ces liens au fil du temps.

En conséquence, Aurore Naturopathie Animale ne saurait être tenue pour responsable des contenus accessibles à partir des liens, et décline toute responsabilité éditoriale à ce titre. Tout Visiteur observant un lien présent sur le Site et conduisant à un contenu qui semble obsolète ou inapproprié est invité à le signaler par l'intermédiaire de la page contact. Aurore Naturopathie Animale n'assume aucune responsabilité quant aux informations publiées sur ces sites et les liens hypertexte ainsi fournis n'impliquent aucune caution concernant le contenu de ces sites.

## Article 4.3. Newsletter & Formulaire contact

D'une façon générale, les Visiteurs peuvent visiter le Site sans avoir à renseigner d'informations ou de données à caractère personnel. Toutefois, dans le cas de l'inscription à la « Newsletter », des demandes via le formulaire de « Contact », des demandes d'inscriptions ou de pré-inscriptions aux FEL et au FEP, le Visiteur doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel. Les conditions de la Politique de confidentialité de Aurore Naturopathie Animale sont alors applicables, notamment pour l'exercice par les Visiteurs de leurs droits.

En cas d'abonnement à la newsletter, les Visiteurs peuvent demander à ne plus la recevoir soit en y faisant opposition selon les conditions de la politique de confidentialité, soit en suivant les instructions figurant en fin de chacun de ces messages, lorsque les Visiteurs les reçoivent.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Article 4.4. Disponibilité du Site

Aurore Naturopathie Animale met le Site à disposition des Visiteurs, sous réserve des aléas techniques et des plages de maintenance applicables. Les Visiteurs sont informés des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, Aurore Naturopathie Animale ne peut garantir une accessibilité permanente au Site et ne peut être tenue responsable des éventuels ralentissements ou indisponibilités. L'accès au Site est fourni dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les Visiteurs reconnaissent avoir conscience des caractéristiques techniques et des aléas relatifs aux temps de chargement, consultation ou autres transactions effectuées sur internet, la constitution même du réseau empêchant de connaître le débit du destinataire, le chemin emprunté par les données ou encore le taux de disponibilité de la bande passante. Les Visiteurs reconnaissent également qu'ils sont avertis des risques de failles relatives à la sécurité et à la confidentialité des données et contenus envoyés et reçus via internet.

## Article n° 5. Protection des données à caractère personnel

Aurore Naturopathie Animale s'engage à respecter le droit applicable en France relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, i.e. la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi du 20 juin 2018 et complétée par son décret d'application du 1er août 2018, ainsi qu'au Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, Aurore Naturopathie Animale s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la Politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

## Article 5.2. Sécurité et confidentialité du traitement

Aurore Naturopathie Animale, son personnel et ses sous-traitants prennent toute mesure nécessaire pour préserver et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel des Visiteurs et des Apprenants dans le cadre de la fourniture du Site et de l'exécution des FEL, et notamment à ne rendre accessibles et consultables les données à caractère personnel qu'aux seuls





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

personnels de Aurore Naturopathie Animale et de ses Partenaires sous-traitants dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Aurore Naturopathie Animale et ses sous-traitants s'engagent à implémenter tout dispositif de sécurité conforme aux normes en vigueur, permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel contre les risques d'intrusion, de fuite, de détournement ou de corruption.

## Article n° 6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Site, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de Aurore Naturopathie Animale et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de Aurore Naturopathie Animale, sans qu'aucune des stipulations des CGU du Site ne puisse être interprétée comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété aux Visiteurs ou à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant de ce Site (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de Aurore Naturopathie Animale.

### Article 6.1. Limitation d'utilisation

Conformément à l'article L. 122-5, alinéa premier, du Code de la Propriété Intellectuelle, la reproduction d'un élément du site à des fins personnelles et pour un usage privé est autorisée, ce qui exclut expressément toute réutilisation à titre commercial et toute transmission à un tiers quel qu'il soit. Le Visiteur est informé que toute utilisation non autorisée de tout ou partie du Site est susceptible de poursuites, et s'interdit toute communication aux tiers ou toute réutilisation à d'autres fins que sa formation.

La mise à disposition du Site n'empêche pas l'autorisation pour les Visiteurs d'utiliser les marques et les signes distinctifs de Aurore Naturopathie Animale, de ses partenaires, prestataires et sous-traitants, ni de tout contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle. Toute appropriation ou utilisation non autorisée de tout





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ou partie du Site, des marques ou des signes distinctifs mentionnés ci-dessus engage la responsabilité du Visiteur envers Aurore Naturopathie Animale, nonobstant tout recours de Aurore Naturopathie Animale.

Toute utilisation du Site autre que celle autorisée par les présentes CGU est interdite. À ce titre, les Visiteurs s'interdisent de procéder à toute reproduction provisoire ou permanente de tout ou partie du Site, par quelque moyen que ce soit. En outre, est interdite toute diffusion, distribution, mise à disposition directe ou indirecte de tout ou partie du Site au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que toute traduction, adaptation, arrangement ou modification du Site, notamment en vue de la création d'un service similaire. De même, sont interdites l'extraction ou la réutilisation d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données utilisées par le Site.

## Article n° 7. Responsabilité

Aurore Naturopathie Animale s'engage à mettre à disposition le Site et à fournir des informations pertinentes dans le cadre d'une obligation de moyens. Les Visiteurs utilisent le Site à leurs propres risques. La responsabilité de Aurore Naturopathie Animale ne peut être engagée quant à d'éventuelles erreurs ponctuelles et inopinées pouvant survenir sur le Site. Aurore Naturopathie Animale invite tout Visiteur qui constate une erreur à la signaler à Aurore Naturopathie Animale via la page de contact.

Chacune des parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses prestataires et sous-traitants éventuels et causant un dommage à l'autre partie, dans les conditions des présentes. Elles s'engagent à ne pas faire du Site et des Contenus un usage contraire au droit applicable aux communications électroniques, ni à apporter leur concours à un tel usage.

Quelle que soit la FEL ou la FEP en cause et en toute hypothèse, Aurore Naturopathie Animale ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels préjudices indirects des Consommateurs, du Professionnel, des Apprenants ou de tiers, et notamment de toutes pertes de données, de clientèle ou de prospects, perte de chance, manque à gagner, augmentation de coûts, action ou réclamation engagée par un tiers contre le Professionnel, le Consommateur ou les Apprenants, absence ou de faible réponse à une prospection commerciale, sans que cette liste soit limitative. En cas de manquement de Aurore Naturopathie Animale prouvé par





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

le Professionnel, le Consommateur ou l'Apprenant, la responsabilité de Aurore Naturopathie Animale pour dommages directs prouvés par ces derniers est limitée au prix de la FEL ou la FEP concernée.

En outre, en cas de litige, Aurore Naturopathie Animale peut valablement administrer la preuve des actions et des validations du Professionnel, des Apprenants et des Consommateurs à l'aide des logs de connexion, relevés et autres éléments reçus, générés ou conservés par Aurore Naturopathie Animale qui seuls feront foi, ce que le Professionnel, les Apprenants et les Consommateurs reconnaissent.

En toute hypothèse, Aurore Naturopathie Animale se réserve le droit d'interrompre la ou les FEL ainsi que l'accès au Site et/ou de supprimer les contenus litigieux de ses serveurs ou ceux de son partenaire, sans préavis ni indemnité aux Visiteurs, nonobstant la faculté pour Aurore Naturopathie Animale de poursuivre l'indemnisation de ses éventuels préjudices.

## Article n° 8. Confidentialité

La consultation du Site n'est pas couverte par une obligation de confidentialité, mais les échanges avec les équipes de Aurore Naturopathie Animale, notamment suite à l'utilisation de la page contact ou les demandes d'inscriptions ou de pré-inscriptions sur le Site, ont le caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGU ; et (iii) n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGU. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de consultation du Site et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

Aurore Naturopathie Animale s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants (routeurs, DSP, etc.) des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Confidentielles hébergées, et s'assure de la mise en œuvre de mesures de sécurité physiques, logiques, et des restrictions d'accès nécessaires, dans le cadre d'une obligation de moyens.

## Article n° 9. Divers

### Article 9.1. Force majeure

En cas de force majeure, les obligations de Aurore Naturopathie Animale relatives au Site seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les cas d'introduction frauduleuse sur le système informatique et/ou de piratage des données de Aurore Naturopathie Animale.

### Article 9.2. Sous-traitance

Aurore Naturopathie Animale recourt à des Partenaires pour la fourniture de tout ou partie du Site, et notamment à un hébergeur. En conséquence, il est convenu que Aurore Naturopathie Animale peut confier à un sous-traitant tout ou partie des prestations stipulées dans les présentes CGU, et recourt à des professionnels fournissant des prestations conformes à l'état de l'art. Aurore Naturopathie Animale reste toutefois responsable envers les Visiteurs des prestations sous-traitées, dans les conditions de l'article « Responsabilité » ci-devant.

### Article n°9.3. Autres

Les CGU expriment l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et se substituent à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet. Aurore Naturopathie Animale se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur des présentes CGU pour prendre en compte toute modification technique ou réglementaire applicable au Site, sans préavis. Les Visiteurs en sont informés via le Site.

En cas de nullité d'une stipulation des CGU, les autres stipulations resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle stipulation qui se substituera à la disposition concernée.





# ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger l'application d'une clause quelconque des CGU ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits qu'elle tient des CGU.

Aurore Naturopathie Animale se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix. En outre, les CGU ne comportent aucune exclusivité, Aurore Naturopathie Animale restant libre de mettre tout service du catalogue Aurore Naturopathie Animale à disposition d'autres clients que les Visiteurs, directement ou indirectement, sans restriction.

Aurore Naturopathie Animale fait élection de domicile à son adresse dans les présentes CGU.

## Article n° 10. Droit applicable

Les CGU sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGU pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGU sera porté devant le tribunal compétent de Aurore Naturopathie Animale, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

